



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 22 février 2024  
à 9 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

**40 – Réglementation**

- 40.01** Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1

**50 – Ressources humaines**

- 50.01** Approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1242714001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 017;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 017;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter, le règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-20 11:07

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1242714001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1242714001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement sur les tarifs CA28 0082 est entré en vigueur le 1er janvier 2024 et il contient quelques coquilles à certains articles. Il convient donc de corriger ces irrégularités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 28 246 - Adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024) - (GDD 1232714013)

**DESCRIPTION**

Les modifications au règlement CA28 0082 sont les suivantes:

1. Afin de réduire la manipulation de monnaie par les surveillants et pour simplifier le paiement par les citoyens, certains tarifs pour le bain et le patin libre sont modifiés:

Bain libre

**SECTION V  
PISCINES**

51. Pour l'usage des piscines extérieures ainsi que pour l'inscription à un cours de natation ou à un cours spécialisé, il sera perçu :

a) bain libre – entrée / personne :

- résident Gratuit ;
- non-résident 4,10\$ 4 \$
- Groupes résidents (écoles, garderies, camps de jour et autres) Gratuit ;
- groupes non-résidents (écoles, garderies, camps de jour et autres) 2,50 \$ ;

Au même article 51, avant le paragraphe h), apporter une précision pour éviter une confusion en remplaçant la phrase: *Les taxes applicables sont incluses par: Les taxes applicables sont incluses aux tarifs prévus aux paragraphes a) à g).*

À l'article 52 du règlement (location de glaces), section VI :arénas et gymnases, l'alinéa 2 suivant est ajouté:

Les taxes applicables sont incluses.

#### Patin libre

56. Pour l'admission au patin libre au Complexe sportif Saint-Raphaël situé au 750, boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard, il sera perçu :

- enfants (0-17 ans) Gratuit;
- adultes (18-54 ans) ~~4,40 \$~~; 4 \$
- Hockey libre enfants (0-17 ans) Gratuit ;
- Hockey libre adultes (18-54 ans) ~~6,50 \$~~; 6 \$
- personne aînée 55 ans et plus ~~3,30 \$~~; 3 \$
- personne aînée 55 ans et plus, un de jour sur semaine Gratuit;
- adulte accompagné d'un enfant de 0-5 ans, un de jour sur semaine Gratuit.

2. Remplacer l'article 69 du règlement afin de supprimer les tarifs pour les services qui y sont énumérés puisqu'ils ne sont plus rendus par l'arrondissement, à l'exception du tarif sur l'assermentation et rétablir ce tarif à 5 \$, tel qu'exigé par le Gouvernement du Québec:

~~69. Pour la fourniture d'autres documents officiels ou de publications de l'arrondissement, il sera perçu :~~

~~a. certificat de taxes 16,40 \$;~~

~~b. L'ère des cageux 5,50\$;~~

~~c. Aperçu historique de L'Île-Bizard (2<sup>e</sup> édition) 1,60 \$;~~

~~d. La « Côte Sainte-Genève » ...cent ans plus tard 1900-2000 21,80 \$;~~

~~e. Assermentation 5,50 \$;~~

~~f. Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé,  
et pour un exemplaire additionnel de tout permis en vigueur 10,90 \$~~

~~g. Lettre d'attestation de l'historique d'un bâtiment 203,30 \$~~

~~h. Extraits du registre des permis~~

~~i. minimum 91 \$~~

~~ii. en sus du minimum, les 1 000 inscriptions 7,60 \$~~

~~i. Abonnement à la liste mensuelle des permis délivrés en vertu du Règlement sur  
la~~

~~construction et la transformation des bâtiments (11-018)~~

~~i. pour l'année 295,70 \$~~

~~ii. pour un mois 46,40 \$~~

Nouvel article 69:

69. Pour l'assermentation d'une personne, il sera perçu: 5 \$.

#### JUSTIFICATION

Faciliter le paiement pour les citoyens et mise à jour du règlement pour conformité.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur suite à l'adoption du règlement.

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement: CA du 6 février 2024

Adoption: séance subséquente

Promulgation (entrée en vigueur): hiver 2024.

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-01-31



**Dossier # : 1248672001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.

Il est recommandé d'approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-20 15:58

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248672001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un processus de recrutement a été administré pour le comblement du poste de directeur culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens en remplacement d'un départ à la retraite. Le comité de sélection était composé de Monsieur Pierre Yves Morin, directeur d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Madame Louise Fillion, conseillère en ressources humaines, Madame Soumaya Jebali, conseillère spécialiste en dotation ainsi que Madame Chantal Lefebvre, Consultante externe en recrutement.

À travers son parcours, Madame Ouellet s'est démarquée par sa capacité d'adaptation et d'apprentissage, sa polyvalence et son professionnalisme.

La nomination sera effective à compter de l'adoption de la résolution.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis seront détaillés dans l'intervention financière.

**MONTRÉAL 2030**

Non applicable: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2023 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une nomination.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

Jonathan ST-LOUIS, 20 février 2024

Edwige NOZA, 19 février 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise FILLION  
conseillère en ressources humaines

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2024-02-19